

Enedis - DR Nord Midi-Pyrénées

**MAIRIE - SERVICE URBANISME
PLACE CHARLES DE GAULLE
48000 MENDE**

Téléphone : 05 61 37 49 64
Télécopie : 05 61 37 99 69
Courriel : nmp-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : CARCEDO Anabel

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

SAINT ALBAN, le 15/01/2025

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une **installation de production**, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : **PC04809524M0049**
Adresse : **ZA DU CAUSSE D'AUGE
48000 MENDE**
Référence cadastrale : **Section AL, Parcelles n° 88 - 89 - 91 - 92 - 202 - 205 - 277 - 278**
Nom du demandeur : **ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL - DALLE OLIVIER**

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, **la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge intégrale du Demandeur.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Anabel CARCEDO
Votre conseiller



¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.